Le SNCA-CGT propose une refonte des grilles indiciaires permettant d'engendrer une revalorisation des salaires de 14 à 20%

Le groupe de travail du 21 octobre a permis d'amorcer la refonte des grilles indiciaires. Les autres OS ont surtout cherché, pour ce premier round de négociation, à définir le périmètre du chantier sur les rémunérations.

La **CGC** et la **CFDT** ont procédé à un état des lieux et un historique pour recenser les raisons du déclin du réseau en matière de rémunération et d'attractivité.

Les **4 OS** ont unanimement opté pour un travail à partir de l'existant plutôt qu'une refonte complète qui mettrait des mois à aboutir, et des années pour être appliqué correctement.

Pour **l'ensemble des OS le gel du point ne pourra plus être envisagé** au risque de se retrouver dans la même situation. L'idée de réévaluer le premier indice du premier échelon a été exposée par la CFDT. Pour cette organisation, il faut anticiper les prochaines hausses du smic. Pour le **SNCA-CGT, il est nécessaire d'indexer la valeur du point d'indice sur l'inflation** ; cela règle le problème une fois pour toutes.

FO avait envoyé, en préalable de cette réunion, 4 propositions :

- Un indice minimum (345 points pour les Non-Cadres, et 470 pour les Cadres)
- Réduction de la durée de présence dans les échelons
- Engagement des CMA visant à supprimer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes avec mise en place d'un accord local sur la question.
- Mise en place d'une indemnité de résidence (sur la base de ce qui se fait dans la fonction publique).

Le collège employeur a émis l'idée de la mise en place d'un **niveau 4** (seulement pour les emplois le nécessitant ; probablement essentiellement des cadres supérieurs). Le SNCA-CGT a exprimé qu'il n'y était pas favorable dans la mesure où le niveau 3 est sous-exploité par les CMAR (10% des agents). C'est aussi la position de la CFDT.

En dehors de cette proposition le collège employeur ne s'est pas trop avancé, restant dans l'expectative. Ils ont surtout fait remarquer qu'ils devaient peser le coût financier de chaque mesure avant de prendre une décision, tout en soulignant que l'avenir des recettes du réseau était incertain, leitmotiv lancinant qui nous a été joué et rejoué *ad nauseam* pendant 12 ans.

Coupant le pied à cette temporisation, le **SNCA-CGT a alors présenté ses travaux, avec un projet finalisé, une nouvelle grille indiciaire complète qui intégrait un calculateur permettant de simuler l'impact de chaque changement sur la masse salariale du réseau.**

Cette proposition engendrerait une **revalorisation de 14 à 20%** selon les catégories et le positionnement dans les grilles. Ce qui nous mettrait ni plus ni moins **au niveau des salaires du marché du travail**, pour un surcoût de l'ordre de 17% sur la masse salariale des CMA**.**

Le modèle a été remis entre les mains des services de CMA France, qui s'en est servi pour modéliser l'impact de notre proposition sur 4 CMA modèles. Leur modélisation a validé nos calculs.